

Les brigades de dragons portés

Auteur : CNE Bonal



Un groupe de AMR du 4^e régiment de dragons portés de la 1^{ère} division légère mécanique.

L'organisation de l'armée française de 1939-1940 est globalement bien connue, et les ouvrages ou autres revues qui en traitent sont nombreux et souvent de qualité. Il existe toutefois des unités méconnues, ayant un parcours atypique ou une existence trop brève pour avoir attiré l'attention sur elles.

Les deux brigades de dragons portés de la réserve générale, mises sur pied en septembre 1939 et dissoutes en décembre, sont de celles-là. Organisées afin de répondre à un besoin intérieur, elles ne connurent pas le baptême du feu. Pourtant, elles seront déterminantes, après leur dissolution, dans l'expansion de la cavalerie mécanisée qui combatta avec bravoure et efficacité en mai et en juin 1940.

Tant les raisons qui poussèrent à leur création que le fait que leurs unités subordonnées soient ventilées au sein des divisions légères, qu'elles soient mécaniques ou de cavalerie, qui prendront part aux combats de Belgique et de France au printemps 1940, militent pour qu'on donne à ces unités ce que beaucoup ne daignent leur accorder : la reconnaissance de leur existence et de leur rôle direct ou indirect dans la guerre, aussi mineur puisse-t-il paraître.

A la mobilisation de septembre 1939, l'armée française met sur pied deux brigades de dragons portés : les 1^{re} et 2^e Brigades de Dragons Portés. Celles-ci se composent de deux régiments de l'arme nouvellement formés avec des réservistes :

- 1^{re} Brigade de Dragons Portés (colonel Maurice DODARD DES LOGES, par intérim) : **14^e** (Angers) et **15^e** (Lyon) **Régiments de Dragons Portés** ; constituée le 13 septembre 1939.
- 2^e Brigade de Dragons Portés (général de brigade Georges MOULIN) : **11^e** (Saint-Germain-en-Laye) et **12^e Régiments de Dragons Portés** ; constituée après le 8 septembre 1939.

Les quatre régiments de dragons portés sont organisés avec un état-major régimentaire, un escadron hors-rang, deux bataillons avec chacun un escadron motocycliste, deux escadrons portés sur camionnettes et un escadron de mitrailleuses et d'engins.

Ces deux brigades appartiennent à la réserve générale – les textes officiels font souvent référence à elles en tant que "brigades de dragons portés de réserve générale" ou "brigades DP de RG" – bien qu'elles soient subordonnées pour emploi aux **1^{re} et 2^e Divisions Légères Mécaniques** du Corps de Cavalerie (la 1^{re} Brigade de Dragons Portés sous l'autorité de la 1^{re} DLM, la 2^e sous celle de la 2^e).

Elles demeurent sous leur contrôle jusqu'au 15 décembre 1939, jour où elles sont dissoutes.

La 1^{re} Brigade de Dragons Portés est stationnée à Angers, localité où elle est mise sur pied, du 13 septembre au 1^{er} octobre 1939, période au cours de laquelle elle a organisé et équipé ses unités composées de réservistes et commencé l'instruction de son personnel.

Le 26 septembre 1939, la brigade est placée sous les ordres directs du général commandant la zone des étapes du Grand Quartier Général, avec pour mission d'assurer la défense de cette zone (en particulier les points sensibles de La Ferté-sous-Jouarre et de Meaux, à respectivement une trentaine et une vingtaine de kilomètres à l'est de Paris) contre d'éventuelles attaques parachutistes.

Lui sont rattachés dans le cadre de cette mission de protection contre une menace par la troisième dimension deux bataillons d'instruction, les XXI/5^e RI et XXI/117^e RI, chargés de la défense fixe des points sensibles alors que les dragons portés en assuraient la défense mobile.

La 1^{re} Brigade de Dragons Portés rejoint le secteur La Ferté-Meaux le 1^{er} octobre 1939, établissant son PC à Trilport (14^e RDP avec le XXI/117^e RI à Saint-Fiacre, 15^e RDP avec le XXI/5^e RI à Ussy-sur-Marne).

(Note : la suite du parcours de la brigade est inconnue, les archives du SHD ne comprennent rien de plus que la note d'où sont extraites ces dernières informations, référencée sous le numéro 692 en date du 23 octobre 1939 à destination du commandant de la VII^e Armée, écrite à Pargny-les-Reims, à la suite de la note n°960 S/3 du 21 octobre 1939 de ce dernier, ce qui laisse penser à une subordination de la brigade à la VII^e Armée dans la deuxième quinzaine d'octobre 1939. Dans tous les cas, les historiques succincts des grandes unités réalisés par le SHAT dans les années 1970 indiquent une dissolution de la brigade en date du 15 décembre 1939).

La 2^e Brigade de Dragons Portés fait mouvement le 12 septembre 1939 vers la région nord-est de Saint-Quentin, où elle semble demeurer jusqu'à sa dissolution, qui intervient vers le 15 décembre 1939.

Si la menace d'une attaque aéroportée allemande sur la région parisienne semble motiver le déploiement de la 1^{re} Brigade de Dragons Portés, l'in vraisemblance d'un tel mode d'action, suicidaire, oblige à chercher des raisons supplémentaires à la mission reçue. La raison en est plus probablement la volonté du commandement de maintenir une unité mobile à proximité de Paris et plus particulièrement de ses banlieues ouvrières. Le pacte germano-soviétique du 23 août, la dissolution du PCF fin septembre, ont suscité la crainte d'un soulèvement ou d'une "cinquième colonne" pro-allemande que la désertion de Maurice THOREZ en octobre, les sabotages commis dans les usines d'armement par la suite, ne feront qu'accroître. Disposer d'une formation capable de réagir rapidement à des troubles est dans ce contexte une nécessité politique de première importance¹.

Il est d'ailleurs nécessaire de souligner que le Grand Quartier Général maintient en région parisienne jusqu'en décembre 1939 l'intégralité de la 54^e Division d'Infanterie pour ces raisons de sécurité intérieure. Le fait que cette division quitte le secteur de la capitale pour rejoindre le front en décembre – c'est-à-dire qu'elle est affectée à cette mission sur un laps de temps similaire à la 1^{re} Brigade de Dragons Portés – ne fait qu'accroître la présomption selon laquelle les dragons portés de réserve générale ont avant tout pour mission d'intervenir afin d'assurer l'ordre public dans Paris ou ses banlieues si la nécessité s'en faisait sentir.

Une fois actée la dissolution des deux brigades, leurs états-majors rejoignent les **2^e et 3^e Divisions de Cavalerie** en vue de leur transformation en divisions légères, effective en janvier et février 1940.

Ainsi, le 30 novembre 1939, il est mentionné, dans le Journal des Marches et Opérations de la 2^e Division de Cavalerie, la mise sur pied de la 12^e Brigade Légère Mécanique formée des 3^e Régiment d'Auto-Mitrailleuses et 3^e Régiment de Dragons Portés (à deux bataillons) provenant du 3^e Bataillon de Dragons Portés renforcé par des éléments des 12^e et 15^e Régiments de Dragons Portés.

Une autre illustration est trouvée dans le Journal des Marches et Opérations de la 3^e Division de Cavalerie, qui relate l'arrivée de l'état-major de la 13^e Brigade Légère Mécanique et de l'état-major de

¹ Paris a toujours été considérée comme un point d'attention particulier en matière d'ordre public de la part du pouvoir politique. Des émeutes de 1358 dans un contexte de jacqueries généralisées à mai 1668 en passant par la "journée des barricades" qui vit fuir Henri III de sa capitale en mai 1588, les épisodes parisiens de la Fronde en 1649-1652, les révolutions de 1789, 1830 et 1848 ainsi que par la Commune de mars à mai 1871 voire même la journée du 6 février 1934, elle a suscité une méfiance qui est loin d'être infondée. Napoléon III créa un gouvernement militaire de Paris (ainsi qu'un autre à Lyon, en se rappelant l'épisode des Canuts...) afin de prendre en compte cette particularité. L'attitude des mobiles de la Seine au camp de Chalons en juillet 1870, et la révolution du 4 septembre, confirmera ses craintes. Il n'est pas étonnant que les dirigeants de la III^e République finissante, aux prises avec une idéologie internationaliste, aient décidé d'anticiper le problème plutôt que de le subir. La création et l'organisation de la Garde républicaine mobile progressivement entre 1921 et 1927 obéit à cette même logique de maintien de l'ordre et de s'assurer une capacité de lutte contre une insurrection intérieure.

deux bataillons de dragons portés provenant de la 1^{re} Brigade de Dragons Portés en vue de la transformation de la 3^e Division de Cavalerie en 3^e Division Légère.

De même, les notes de service et comptes-rendus de la 2^e Brigade de Dragons Portés cessent à la date du 8 décembre 1939.

On peut donc supposer que le processus de leur dissolution s'est étendu entre fin novembre et mi-décembre 1939.

Leurs régiments, toutefois, sont maintenus, à l'exception d'un seul :

- le **11^e Régiment de Dragons Portés**, dans un premier temps, va demeurer sous le contrôle de la 2^e Division Légère Mécanique. A la création de la 3^e Division Légère Mécanique le 1^{er} février 1940, il la rejoindra en tant que régiment d'infanterie portée divisionnaire.

- le **12^e Régiment de Dragons Portés**, pour sa part, a été selon toute vraisemblance purement dissous, ses éléments étant ventilés pour mettre sur pied les 2^e et 3^e Divisions Légères.

- le **14^e Régiment de Dragons Portés**, lui, rejoindra le Corps de Cavalerie en tant qu'unité rattachée. Il ne le quittera que le 1^{er} février 1940, et intégrera alors la 4^e Division Légère nouvellement mise sur pied (future 4^e Division Légère de Cavalerie, à partir du 3 mars 1940) le 10 février suivant.

- le **15^e Régiment de Dragons Portés** aura un sort globalement identique : subordonné dans un premier temps au Corps de Cavalerie, il le quittera le 4 mars 1940 pour rejoindre la 5^e Division Légère de Cavalerie créée la veille à partir de la 5^e Division Légère.

Tant les états-majors des deux brigades de dragons portés que leurs régiments constitutifs, à l'exception du 12^e RDP, combattront donc en mai-juin 1940, que ce soit avec la 3^e DLM, les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e DLC qu'ils ont rejoint entre décembre 1939 et février 1940.

Reproduction de documents officiels concernant les 1^{re} et 2^e Brigades de Dragons Portés :

Note de service n°44 du 7 septembre 1939 du Corps de Cavalerie :

"I. A partir du 4 septembre 1939, le Corps de Cavalerie se compose des 1^{re} et 2^e DLM.

II. A chacune des DLM sera rattachée une brigade de dragons portés : 1^{re} Brigade DP (14^e et 15^e RDP) à la 1^{re} DLM ; 2^e Brigade DP (11^e et 12^e RDP) la 2^e DLM.

III. Rien ne sera changé jusqu'à nouvel ordre dans le stationnement, l'organisation du commandement et le fonctionnement des services.

*Le général commandant le Corps de Cavalerie
PO le chef d'état-major
Signature (illisible)"*

Source : carton 34N 457 du SHD